

ÉVALUATION EXTERNE NON CERTIFICATIVE 2017

FORMATION MATHÉMATIQUE

3^e ANNÉE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



DOSSIER DE L'ENSEIGNANT

ES
ÊTRE
RIETE
VOLUME
SOLUTION
MASSE
DONNÉES
ESTIMER VÉRIFIER
REPAI
LONGUEUR
S
INTÉ
RAITEM
ON SURFACE VOLUME ADDITION AIRE CALCUL RÉSOLUTION DE PROBLÈME SOLUTION DIAGRAM
ÉRIFIER MOYENNE DENOMINATEUR DIVISION FRACTION GRANDEURS INTERSEC
MULTIPLICATION NOMBRES PERIMÈTRE PROPR
ESTIMER VÉRIFIER MOYENNE DENOMINATEUR DIVISION FRACTION GRANDEURS INTERSEC
MASSE **GRANDEURS** MULTIPLICATION NOMBRES PERIMÈTRE **PROPRITE**
VOLUME ADDITION AIRE CALCUL RÉSOLUTION DE PROBLÈME SOLUTION DIAGRAMME GRA
ONNÉE SCHÉMA TRAITEMENT DE DONNÉES DÉMARCHE SITUATION PROBLÈME OPÉRATION
LOGIQUE QUESTION ESTIMER VÉRIFIER MOYENNE DENOMINATEUR DIVISION FRACTIO
ECTION
SITUATION PROBLÈME OPÉRATION LOGIQUE QUESTION ESTIMER VÉRIFIER MOYENNE DENOMINATEUR DIVISION FRACTION
E
GRANDEURS INTERSECTION LARGEUR LONGUEUR MASSE MULTIPLICATION NOMBRES PERIMÈTRE
CALCUL

SOMMAIRE

LES ÉVALUATIONS EXTERNES NON CERTIFICATIVES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	5
LES ÉTAPES CLÉS D'UNE ÉVALUATION EXTERNE NON CERTIFICATIVE	6
Conception de l'épreuve	6
Passation dans les établissements scolaires	6
Correction et encodage des résultats	6
Analyse des résultats	6
Résultats et commentaires	6
Pistes didactiques	7
Évaluation du dispositif	7
L'ÉPREUVE 2017	8
Contenu de l'épreuve	8
Questions et réponses de formats différents	9
Compétences évaluées	9
Calendrier de l'épreuve 2017	10
CONSIGNES DE PASSATION	11
MODALITÉS DE CORRECTION	13
Quelques situations particulières	13
Encodage des résultats	13
Échantillon destiné à l'analyse des résultats	13
GUIDE DE CODAGE	14
CONTACTS UTILES	18

Le groupe de travail chargé d'élaborer l'épreuve est composé de :

Arnaud BAY, enseignant ;

Perry BINARD, enseignant ;

Fanny BORAITA, chercheuse au Service d'analyse des Systèmes et Pratiques d'enseignement de l'ULg ;

Gina BRUNATO, conseillère pédagogique ;

Christelle DUEZ, enseignante ;

Sylvie DUSOULIER, enseignante ;

Patricia FECHIR, enseignante ;

Véronique FRÈRE, conseillère pédagogique ;

Rudy GRAINDORGE, conseiller pédagogique ;

Jeannine LEROY, inspectrice ;

Régine LEUNEN, conseillère pédagogique ;

Marie-Noëlle MEERSSEMAN, chargée de mission au Service général du Pilotage du Système éducatif ;

Luc MICHIELS, conseiller pédagogique ;

Catherine PALM, inspectrice ;

Christophe PIROTTE, inspecteur ;

Jean-Louis SARLET, inspecteur ;

Iris VIENNE, attachée au Service général du Pilotage du Système éducatif ;

Thibault WAUTHIER, enseignant.

LES ÉVALUATIONS EXTERNES NON CERTIFICATIVES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Les évaluations externes non certificatives visent à informer chaque équipe éducative sur le niveau de ses élèves et permettent de diagnostiquer les difficultés rencontrées afin de proposer des pistes d'actions pédagogiques.

Elles sont organisées dans les classes de 3^e primaire, 5^e primaire et dans une année d'études au sein des 2^e ou 3^e degrés de l'enseignement secondaire.

Ces évaluations se déroulent selon un cycle triennal et portent successivement sur le français, sur la formation mathématique et sur l'initiation scientifique ou la formation historique et géographique.

Cette année scolaire, les élèves de 3^e et 5^e primaire, ainsi que ceux de 4^e secondaire de section de transition (enseignement général, technique et artistique de transition) passeront une épreuve portant sur la formation mathématique.

Elle est obligatoire pour les élèves fréquentant l'enseignement ordinaire.

Pour ceux issus de l'enseignement spécialisé, la participation est laissée à l'appréciation de chaque conseil de classe en fonction du niveau d'apprentissage atteint par chacun.

Étant donné qu'il s'agit d'évaluations externes non certificatives, les résultats obtenus par les élèves à ces évaluations ne peuvent en aucun cas sanctionner leur parcours scolaire.

Après la passation, les membres du Service général de l'Inspection ainsi que les conseillers pédagogiques, peuvent apporter leur appui aux équipes éducatives dans l'analyse et l'exploitation des résultats des évaluations externes non certificatives et des pistes didactiques.

L'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) propose aussi des journées de formation visant notamment à construire et mettre en œuvre des stratégies pédagogiques et organisationnelles susceptibles d'améliorer les résultats.

Les épreuves des années précédentes sont disponibles sur la page
www.enseignement.be/evaluationsexternes

LES ÉTAPES CLÉS D'UNE ÉVALUATION EXTERNE NON CERTIFICATIVE

CONCEPTION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve à laquelle vous participez a été élaborée par un groupe de travail composé de différents acteurs du monde éducatif. Ce groupe de travail choisit les compétences à évaluer dans la discipline concernée et rédige l'épreuve en tenant compte des contraintes organisationnelles qu'engendre une évaluation à large échelle (durée de passation, cohérence et clarté des corrections...).

Avant la passation, chaque épreuve a été prétestée afin d'en assurer la pertinence et la validité.

PASSATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les modalités de passation que les directions et les enseignants doivent respecter précisent le calendrier, les durées des différentes parties de l'épreuve, les consignes à donner aux élèves...

CORRECTION ET ENCODAGE DES RÉSULTATS

Les modalités de correction des items ont été élaborées parallèlement à leur conception de manière à réduire au maximum les biais de subjectivité dans la correction.

Les codes correspondant aux réponses des élèves seront soigneusement compilés dans la grille informatique disponible sur la page : www.enseignement.be/evaluationsexternes

ANALYSE DES RÉSULTATS

La grille informatique apporte des informations globales relatives à la classe. Elle permet notamment d'obtenir le score global, différents sous-scores de l'épreuve ainsi que la proportion des élèves de la classe qui ont réussi chaque item. Il est aussi possible de repérer les items et les groupes d'items les mieux réussis par les élèves. L'analyse de la grille apporte également des informations plus spécifiques par élève : nombre d'abstentions, nombre d'erreurs, score total, sous-scores...

Comme le stipule le décret du 2 juin 2006, les résultats ne peuvent en aucun cas servir à un classement entre élèves ou entre écoles, ni à aucune autre forme de publicité. Par ailleurs, les membres du personnel, les Pouvoirs Organisateurs, les inspecteurs et les conseillers pédagogiques qui ont connaissance des résultats obtenus à l'évaluation externe non certificative sont tenus à cet égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du Code pénal est d'application.

RÉSULTATS ET COMMENTAIRES

Les résultats d'un échantillon représentatif de l'ensemble des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont publiés dans le document *Résultats et commentaires*. Ce document permet aux enseignants de situer les résultats de leurs élèves par rapport au niveau moyen des élèves de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également par rapport aux résultats des élèves qui fréquentent une implantation bénéficiant ou non de l'encadrement différencié. Les enseignants peuvent donc relativiser les résultats de leurs élèves en fonction de leur contexte, mais également discerner leurs difficultés et leurs forces. Les inspecteurs et les conseillers pédagogiques ont accès aux résultats des établissements dans lesquels ils exercent leur fonction. Ils sont invités à apporter leur appui dans l'analyse de ceux-ci.

PISTES DIDACTIQUES

Sur la base des constats issus de l'analyse des résultats de l'échantillon représentatif, des activités pédagogiques sont proposées par le groupe de travail et publiées dans le document *Pistes didactiques*. Ces pistes envisagent des actions concrètes et/ou des démarches d'apprentissage qui visent à améliorer la maîtrise des compétences ciblées par l'évaluation.

ÉVALUATION DU DISPOSITIF

Après chaque évaluation externe, les chefs d'établissements et les enseignants sont invités à faire part de leurs avis, suggestions et commentaires par le biais de questionnaires. Ceux-ci sont traités de façon anonyme et visent à améliorer le dispositif dans son ensemble.

L'ÉPREUVE 2017

CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette année, les groupes de travail chargés d'élaborer les épreuves de 3^e et de 5^e années primaires se sont concentrés exclusivement sur deux domaines de la formation mathématique, définis dans les *Socles de compétences* :

- les nombres ;
- les grandeurs.

Pour l'épreuve de 3^e primaire, les items se répartissent de la façon suivante :

DOMAINE	NOMBRE D'ITEMS
Nombres : organiser les nombres par familles	11
Nombres : calculer	54
Grandeurs : comparer, mesurer	8
Grandeurs : opérer, fractionner	16

Dans le domaine des nombres, le test accorde une place prépondérante aux opérations. Dans le domaine des grandeurs, les trois compétences visées¹ occupent une place équilibrée.

Il faut souligner ici qu'il ne s'agit nullement d'établir une quelconque hiérarchie entre les domaines ou les compétences de la formation mathématique. Cette limitation du champ de l'évaluation a pour objectif d'extraire un maximum d'informations destinées à affiner le diagnostic concernant le niveau de compétence atteint dans les domaines concernés.

Par exemple, *calculer* est évalué au travers de 54 items qui placent l'élève dans des situations variées : calcul mental ou écrit décontextualisé, identification de l'opération qui correspond à une situation, résolution de petits problèmes, compréhension des démarches et procédures qui permettent de faciliter un calcul (ébauche de l'utilisation des propriétés des opérations), etc.

Le groupe de travail a eu le souci de construire des questions en tenant compte du choix de son homologue de 5^e primaire qui réalise parallèlement son épreuve sur les mêmes compétences. Or, vu le moment de passation de l'épreuve, certaines compétences visées sont donc encore en construction à ce moment de l'année. Le diagnostic de celles-ci informera donc sur le niveau de maîtrise de différents contenus enseignés, mais également sur le chemin qui reste à parcourir jusqu'au terme de l'étape 2.

¹ Voir les compétences évaluées en page 9

QUESTIONS ET RÉPONSES DE FORMATS DIFFÉRENTS

La majorité des questions de l'évaluation est composée de questions ouvertes à réponses brèves : la réponse attendue étant le plus souvent un nombre. Ceci ne signifie pas que les démarches sollicitées ne peuvent pas être complexes. Ce type de questions permet une correction aisée et harmonisée pour tous.

D'autres questions de l'épreuve s'apparentent à des questions ouvertes à réponses construites. Ce sont celles qui concernent la compétence *Identifier et utiliser des opérations dans des situations variées* (items 36 et 37) et les exercices traitant la *Résolution de problèmes simples de proportionnalité directe* (items 35, 72, 85, 86 et 89, entre autres).

Certains items prennent la forme de questions fermées à choix multiple (QCM). Pourtant, la complexité des questions n'est pas toujours liée à leur format. Certaines QCM peuvent exiger de la part de l'élève un raisonnement et des démarches complexes. C'est par exemple le cas aux items 33 et 34 où l'élève doit choisir parmi quatre opérations celle qui correspond à une situation donnée. Ceci exige une analyse approfondie de la situation et des quatre propositions, certains distracteurs se révélant très attractifs.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Une partie importante de l'épreuve (un peu plus de la moitié des items) met en jeu des compétences qui visent la capacité des élèves à donner du sens aux opérations telles que *Utiliser les propriétés des opérations*, et *Identifier et effectuer des opérations dans des situations variées*. Ces compétences sont en effet à développer tout au long de la scolarité. Il ne s'agit pas seulement d'évaluer l'effectuation d'un calcul mais bien de viser diverses stratégies numériques, de prendre conscience des propriétés des opérations.

Les trois compétences visées dans le domaine des grandeurs ont été identifiées comme posant le plus de problèmes lors des autres évaluations externes non certificatives et lors du CEB.

Les compétences et les savoir-faire évalués dans l'épreuve et les items correspondants sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

DOMAINE DES NOMBRES (65 items)		
COMPÉTENCE	NOMBRE D'ITEMS	ITEM
Organiser les nombres par famille : décomposer, recomposer	11	1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11
Calculer : identifier et effectuer des opérations dans des situations variées	24	12-13-14-15-16-17-18-28-29-30-31-32-33-34-36-37-39-60-61-62-63-64-65-66
Calculer : construire des tables	20	19-20-21-22-23-24-25-26-27-38-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49
Calculer : utiliser les propriétés des opérations	10	50-51-52-53-54-55-56-57-58-59

DOMAINE DES GRANDEURS (24 items)		
COMPÉTENCE	NOMBRE D'ITEMS	ITEM
Comparer, mesurer : construire et utiliser des démarches pour calculer des périmètres, des aires et des volumes	8	67-68-69-70-71-74-75-76
Opérer, fractionner : résoudre des problèmes simples de proportionnalité directe	8	35-72-73-83-85-86-87-88
Opérer, fractionner : fractionner des objets en vue de les comparer	8	77-78-79-80-81-82-84-89

CALENDRIER DE L'ÉPREUVE DE 2017

Cette année l'évaluation externe non certificative se déroulera entre **le 9 et le 13 octobre 2017**.

En 3^e année primaire, il s'agit de programmer quatre séances de test de longueurs légèrement différentes. Elles ne peuvent être consécutives : elles seront séparées au minimum par une récréation ou, idéalement, ne se dérouleront pas le même jour. Les différentes parties seront présentées aux élèves dans l'ordre du carnet.

PARTIE 1
25 minutes maximum Items 1 à 18

PARTIE 2
1^{re} partie chronométrée de 2 minutes Items 19 à 27
2^e partie de 25 minutes maximum Items 28 à 37

PARTIE 3
25 minutes maximum Items 38 à 66

PARTIE 4
40 minutes maximum Items 67 à 89

CONSIGNES DE PASSATION

Il est légitime que chaque enseignant ait le souci de respecter les différences entre ses élèves. Toutefois, pour que la validité de l'épreuve soit assurée, **il est impératif que la passation se déroule dans les mêmes conditions pour toutes les classes**. Les consignes de passation permettent de garantir la pertinence des informations recueillies par ces évaluations.

Nous conseillons à toutes les personnes chargées de la passation de lire préalablement l'intégralité de ce dossier et de l'épreuve.

Même si les élèves passent l'épreuve en compagnie de leur enseignant attitré, la présentation du carnet ne leur est peut-être pas familière ; il semble opportun de les informer et de les rassurer quant à cette passation.

Quelques jours avant le début de l'évaluation, décrivez-leur ce qu'est une évaluation externe non certificative en leur expliquant, par exemple, que :

- tous les élèves de leur année, de toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (environ 50 000 enfants) participent à ce test durant la même semaine ;
- cette épreuve n'aura aucune conséquence sur les résultats indiqués dans le bulletin, mais il est toutefois important d'effectuer le travail le plus sérieusement possible car elle a pour objectif de cerner les difficultés rencontrées par les élèves afin de chercher différents moyens d'y remédier.

Aucun document ne sera remis aux élèves avant la passation. Le carnet de chaque élève sera repris en fin de séance et redistribué lors des suivantes pour poursuivre l'épreuve.

Le premier jour de la passation, il est demandé aux élèves de compléter le cadre de la couverture du carnet : nom, prénom, classe, numéro d'ordre et école. Il s'avère utile de vérifier ces informations lors de la reprise des documents.

Avant chaque séance, l'enseignant repère, avec les élèves, les pages relatives à la partie considérée. Lors de cette découverte, il est utile de leur expliquer que les séries de cases carrées à droite des questions seront utilisées pour la correction et qu'ils ne doivent donc pas s'en préoccuper.

CONSIGNES SPÉCIFIQUES À L'ÉPREUVE DE 3^e ANNÉE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le test doit évidemment être réalisé individuellement.

Avant de **lire les consignes** une à une, expliquez ce qu'est la zone de travail : une zone d'essai, une zone de brouillon, une zone de dessin, une zone d'aide. L'élève peut y faire des ratures. En dessinant une zone au tableau en pointillés, les enfants pourront visualiser ce à quoi ils vont être confrontés.

Expliquez que les cases numérotées à droite des questions (les cases items) serviront pour la correction et qu'ils ne doivent pas s'en préoccuper.

Pour les parties 1, 2 et 3 assurez-vous que les élèves n'utilisent pas leur latte. En revanche pour la partie 4, les élèves doivent disposer d'une latte graduée.

Lisez les questions une à une puis laissez du temps à chaque élève pour répondre. Attention, on lit les consignes, on ne les interprète pas. Évoluez dans le test en fonction du rythme du groupe (dans les limites du raisonnable et du temps donné). Expliquez aux élèves qu'ils disposeront d'un temps de travail supplémentaire si besoin.

Précisez que s'ils le veulent, les élèves peuvent toujours remplir les autres cases des tableaux que celle qui leur est précisée dans la consigne : exemple, à la question 1, si l'enfant a besoin de compléter tout le tapis pour trouver la réponse, vous pouvez l'y autoriser du moment qu'il reste dans le timing imposé. Même chose à la question 12, l'élève peut dessiner les boîtes sur chaque table.

- Plusieurs items de l'épreuve doivent être réalisés par les élèves en un temps limité, identique pour tous. Veillez donc à disposer d'un chronomètre ou de cette fonction sur un smartphone. Ces items sont situés en début de partie 2 (2 minutes pour les items 19 à 27). Quand le temps prévu est écoulé, demandez à tous les élèves de s'interrompre et assurez-vous qu'ils passent ensuite à la question suivante.

Le vocabulaire du carnet a été soigneusement choisi et les concepteurs de l'épreuve considèrent que ce vocabulaire appartient au lexique de la discipline. Dans un souci de standardisation des conditions de passation, il est permis de clarifier les mots suivants : **équivalents** = identiques, les mêmes (partie 1) et **périmètre** = mesure du contour d'une figure (partie 4).

- L'utilisation de dictionnaires ou d'autres référentiels n'est pas autorisée pendant la réalisation de l'épreuve, ceci à nouveau afin de garantir des conditions de passation identiques pour tous les élèves.
- Pour la question 23 (item 71), l'enfant **n'est pas autorisé à tracer des obliques**. Seuls les bâtonnets horizontaux et verticaux sont autorisés sur le quadrillage.
- Pour la question 25, **montrez la zone de réponse** située à droite de la flèche. Ici, l'objectif pédagogique est de voir si, hors contexte, les enfants maîtrisent la proportionnalité. Donc, en montrant la zone, l'enseignant invite les élèves à trouver la suite logique au dessin.
- Pour la question 27 (items 77 et 78), rappelez ce qu'est un segment : **une partie de droite tracée à la latte**.

Enfin, la consigne type de chaque fin de partie est : « **Relis chaque exercice et vérifie que tu n'aies rien oublié** ». Il est évident que les enfants ne reviennent pas à ce moment de l'épreuve sur la partie chronométrée, voilà pourquoi la page est grisée : pour aider l'enseignant à faire passer le test.

MODALITÉS DE CORRECTION

Les corrections et l'encodage des résultats seront effectués collectivement par tous les enseignants concernés par ces évaluations, sous la responsabilité du chef d'établissement. Ils devront être clôturés pour le **vendredi 20 octobre 2017 au plus tard**.

Ces corrections se feront dans le respect du guide de codage que vous trouverez dans les pages suivantes. Ces tableaux fournissent un ensemble de critères standardisés pour juger de la qualité des réponses obtenues. Vous indiquerez directement dans le carnet de l'élève un code pour chaque item dans les cases numérotées.

Pour toutes les questions relatives aux corrections du test, vous pourrez contacter :

- au Service général du Pilotage du Système éducatif, Marie-Noëlle MEERSSEMAN, 02/690 80 62 ;
- au Service d'analyse des Systèmes et des Pratiques d'enseignement de l'ULg, Isabelle DEMONTY, 04/366 47 70.

QUELQUES SITUATIONS PARTICULIÈRES

- Un élève a été absent à l'ensemble de l'épreuve : notez le code « a » dans la colonne « Élève absent(e) à la totalité de l'épreuve ».
- Un élève a été absent à une partie de l'épreuve : notez le code « a » dans les cases qui correspondent à tous les items non résolus suite à cette absence.
- Un élève ne respecte pas parfaitement la consigne (par exemple, il entoure sa réponse au lieu de la cocher, il n'indique pas la réponse à l'endroit prévu...) : s'il est possible de comprendre sa réponse, elle doit être codée sans tenir compte de ce paramètre.
- Un élève mentionne plusieurs réponses pour un même item (il coche plus de cases que demandé) : la réponse est considérée comme incorrecte et reçoit le code « 0 ».
- **En cas de doute sur l'attribution d'un code plutôt qu'un autre : l'enseignant cherche autant que possible à déterminer si la réponse peut être équivalente à celle fournie dans la grille de codage. L'organisation mise en place pour les corrections peut aussi permettre de résoudre collectivement ces hésitations.**

ENCODAGE DES RÉSULTATS

Une fois les épreuves codées dans les carnets des élèves, les codes devront être retranscrits dans les grilles d'encodage prévues et fournies par le Service général du Pilotage du Système éducatif à l'adresse suivante :

www.enseignement.be/evaluationsexternes

UNE GRILLE PAR CLASSE

La grille est conçue pour calculer automatiquement les résultats moyens par item et par compétence, pour chacun des élèves, et pour l'ensemble de la classe. Les élèves y sont répertoriés selon le numéro d'ordre qui leur a été attribué au moment de la passation.

ÉCHANTILLON DESTINÉ À L'ANALYSE DES RÉSULTATS

Les écoles dont les classes ont été sélectionnées pour composer l'échantillon en seront informées après la passation. Les grilles informatiques de résultats de toutes ces classes devront être renvoyées au Service général du Pilotage du système éducatif. Afin d'affiner l'analyse des résultats, les enseignants de l'échantillon recevront un questionnaire de contexte à compléter.

GUIDE DE CODAGE

Les réponses attendues à chacun des 89 items composant l'évaluation de formation mathématique sont décrites dans le tableau ci-dessous. La règle générale est la suivante :

	Code
Réponse correcte et complète	1
Réponse incorrecte ou plus de réponses qu'attendu (pour les QCM)	0
Absence de réponse	9
Absence de l'élève	a

PARTIE 1

Question	Item	Réponse
1	1	30
	2	10
	3	15
	4	20
2	5	Les <u>six réponses</u> correctes dans les 2 premières lignes de l'arbre : 50 – 50 25 – 25 – 25 – 25
	6	Les <u>sept réponses</u> correctes dans les 2 dernières lignes de l'arbre : 20 – 20 – 20 – 20 – 20 60 – 40
3	7	Vrai
	8	On ne peut pas le dire
	9	Vrai
	10	Faux
4	11	Les <u>cinq réponses</u> correctes : 12 24 48 – 48 96
5	12	17
	13	60
	14	10
	15	32
	16	70
	17	68
	18	44

PARTIE 2

Question	Item	Réponse
6	19	12
	20	24
	21	32
	22	0
	23	42
	24	35
	25	27
	26	27
	27	20
7	28	16 + 8
	29	28 : 2
8	30	×
	31	+
	32	:
9	33	+ -
	34	+ × OU + :
10	35	9
11	36	48 : 8 OU 8 + 8 + 8 + 8 + 8 + 8 OU 8 × 6 OU autre opération correcte Remarque Ne pas tenir compte de l'éventuelle réponse à l'opération.
	37	48 - 8 OU 40 + 8 OU autre opération correcte Remarque Ne pas tenir compte de l'éventuelle réponse à l'opération.



PARTIE 3

Question	Item	Réponse
12	38	2 × 5 = 10 OU 5 × 2 = 10 Remarque Ne pas tenir compte des dessins des boîtes.
13	39	L'élève a sélectionné <u>les deux</u> propositions correctes (propositions 1 et 4) : <input checked="" type="checkbox"/> Combien manque-t-il à 35 pour avoir 40 ? <input checked="" type="checkbox"/> Combien faut-il ajouter à 35 pour avoir 40 ?

PARTIE 3

Question	Item	Réponse
14	40	Les deux réponses sont correctes : $2 \times 4 = 8$ ET $4 \times 4 = 16$
	41	Les deux réponses sont correctes : $1 \times 5 = 5$ ET $3 \times 5 = 15$
15	42	3 (accepter aussi 1)
16	43	6
	44	9
	45	12
	46	12
	47	15
	48	14
	49	14
17	50	0
	51	0
	52	1
	53	1
18	54	=
	55	=
	56	≠
	57	≠
	58	=
	59	=
19	60	56
	61	12
	62	6
	63	100
	64	5
	65	12
	66	83

PARTIE 4

Question	Item	Réponse
20	67	Calcul correct <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Exemples</div> <ul style="list-style-type: none"> • $(2 \times 8 \text{ cm}) + (2 \times 3 \text{ cm})$ • $8 + 8 + 3 + 3$
	68	22
21	69	L'élève a tracé correctement le contour extérieur.
22	70	
23	71	L'élève a réalisé correctement une forme géométrique fermée avec 12 bâtonnets.
24	72	9
25	73	16 (petits carrés) OU dessin de 16 carrés.
26	74	18
	75	6
	76	9
27	77	L'élève a tracé un <u>segment correct</u> (c'est-à-dire n'importe quel segment qui passe par le centre).
	78	L'élève a tracé un <u>segment correct</u> ET <u>différent</u> de sa première solution.
28	79	L'élève a colorié la <u>moitié</u> du rectangle.
	80	L'élève a colorié le <u>quart</u> du rectangle.
	81	L'élève a entouré la <u>moitié</u> de la quantité de vis (6 vis en tout).
	82	L'élève a entouré le <u>quart</u> de la quantité de vis (3 vis en tout).
29	83	90 (minutes) OU 1H30
30	84	
31	85	L'élève a coché la 3 ^e proposition (8 pommes).
32	86	36 ET 4
33	87	20
	88	200
34	89	Zoé

CONTACTS UTILES

Si des problèmes se présentent lors de l'organisation de la passation ou de la correction, il est possible de contacter :

POUR TOUT PROBLÈME

- **Marie-Noëlle MEERSSEMAN**
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Service général du Pilotage du Système éducatif
02 / 690 80 62 (fax : 02/690 82 39)
marie-noelle.meersseman@cfwb.be

POUR UN PROBLÈME RELATIF À L'ÉPREUVE UNIQUEMENT

- **Isabelle DEMONTY**
Chercheuse au Service d'analyse des Systèmes et Pratiques d'enseignement de l'ULg
04 / 366 47 70
isabelle.demonty@ulg.ac.be



p3

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement
Service général du Pilotage du Système éducatif
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000
Impression : DESMET-LAIRE - contact@desmetlaire.be
Graphisme : Olivier VANDEVILLE - olivier.vandeville@cfwb.be
Septembre 2017

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcf.be
Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général
La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française »
visée à l'article 2 de la Constitution